

PANDÉMIE ET VIE ÉTUDIANTE

Présentation au Comité à la vie étudiante
22 octobre 2021

Mise en garde

Les informations présentées dans ce document sont valables en date du 22 octobre 2021.

Les mesures de gestion de la pandémie peuvent devoir être révisées sans préavis par l'Université, en raison notamment de l'évolution de la situation sanitaire.

Rappel des mesures sanitaires

Comportements sécuritaires individuels et collectifs



Port du masque en tout temps pour tous, sauf :

- Pour un exposé pédagogique à plus de 2 m de la personne la plus proche
- Pour entrave à l'activité pédagogique (ex: chants)
- Pour boire ou manger (en position assise)
- Pour raison médicale ([formulaire à remplir: demande d'exemption](#))
- Pour des activités à l'extérieur (distanciation de 1 m)

Consignes pour les évènements et réunions

Réunion, assemblée, congrès, colloque, conférence, cérémonie, activité sociale ou événementielle

Les limites du nombre de participants sont levées

- sauf pour les activités sociales, événementielles (25 pers. intérieur; 50 pers. extérieur)

**Permis alcool, pas de buffet ni cocktail debout, assis à des tables distancées (10 pers/table), registre requis.*

La preuve vaccinale n'est pas exigée pour les activités nécessaires au parcours pédagogique.

Une preuve vaccinale est exigée dès que l'une des conditions suivantes est présente:

- Activité de nature sociale ou parascolaire réalisée sur l'un des campus de l'UQAM;
- Activité rassemblant plus de 250 personnes à l'intérieur;
- Activité rassemblant plus de 500 personnes à l'extérieur;
- Activité tenue dans le cadre d'un colloque ou d'un congrès.

Il n'y a pas de distanciation obligatoire entre les étudiant.e.s dans les salles de classes ou laboratoires, mais le port du masque est requis en tout temps.

Protocole de gestion des cas, des contacts et des éclosions

Avant d'entrer sur le campus

Chaque jour, chaque personne, avant d'entrer sur le campus :

- Symptômes?
- Voyage avec exigence de quarantaine?
- Contact COVID-19?
- Diagnostic positif?

Si oui ⇒ AUTODÉCLARATION

- Ne pas se présenter sur le campus
- Remplir le formulaire d'autodéclaration
- Aviser les personnes* comptant sur votre présence

* Directions académiques, Service du personnel enseignant, personne supérieure immédiate

**Formulaire
d'autodéclaration**

Protocole de gestion des cas, contacts, éclosion

1 Personne ayant des symptômes

Ne pas se présenter sur le campus (quitter les lieux)

- Ligne COVID [514 644-4545](tel:5146444545)
- Formulaire d'autodéclaration
- Comité Vigie-COVID et DRSP déterminent le plan
- Documentation du dossier étudiant

2 Résultat positif au dépistage

- Isolement (durée déterminée par DRSP)
- Enquête individuelle et enquête de milieu
- Analyse des contacts et niveaux de risques
- **Plan d'intervention cas par cas**
- Conditions de levée de l'isolement (DRSP)

3 Contact avec un cas confirmé

- Enquête pour évaluer le niveau de risque
- **Information auprès des personnes en contact**
- Mesures de prévention pour éviter la propagation

4 Constatation d'une éclosion

- Déterminée par la DRSP
- Possibilité d'enclencher le protocole d'urgence

Gestion des cas et des éclosions chez les **personnes étudiantes** dans les salles de classe

Règle générale selon deux scénarios :

- 1 cas positif venu en classe pendant sa période de contagiosité :
 - La personne positive s'isole (durée déterminée par la DRSP; maximum 14 jours)
 - Autodéclaration
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Le présentiel continue pour tous les autres étudiants du cours
- 2 cas et plus liés au milieu (prévention d'éclosion) :
 - Les personnes infectées sont en isolement
 - Le cours bascule en ligne jusqu'à un maximum de 14 jours (avis DRSP requis)
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Plan d'intervention déterminés par DRSP en collaboration avec Comité Vigie-Covid



Merci